



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 avril 2018**  
----/----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

\*\*\*\*\*

L'an **deux mille dix huit** le **10 Avril**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

**ETAIENT PRESENTS** : M. DEZEMPTÉ, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, M. PETITPAS, M. CERVERA, Mme MIOCHE

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** :

M. GAUTHIER	par Mme PAIN
M. COLAMARTINO	par G. DEZEMPTÉ
Mme GARSJ	par G. JOANNON
Mme ALBERICH	par Mme OBRIER
Mme COLIN	par Mme SERRANO
Mme BOURDET	par JP. LYOËN
M. DEFRADAS	par Mme RIGOT

**ETAIT ABSENT EXCUSE** :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. William RAY est nommé Secrétaire de séance

=====

**Le Conseil Municipal,**

**AJOUT de points à l'ordre du Jour** : Retrait de délégation à un adjoint – Chemin de pied de coteau à Chavagneux – Emprise du chemin des Crêtes - Acquisition ferme CONESA – Election d'un nouvel adjoint -

Le Conseil Municipal,

**A Approuvé** à l'unanimité - M. Le Maire ne participant pas au vote

- ✓ le Compte administratif 2017 de la COMMUNE
- ✓ le Compte administratif 2017 de la REGIE DES TRANSPORTS
- ✓ le Compte administratif 2017 du service de l'EAU
- ✓ le Compte administratif 2017 du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ le Compte administratif 2017 pour « l'aménagement du Parc du Château »

**A Procédé** à l'unanimité à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ du budget REGIE des TRANSPORTS
- ✓ du budget du service de l'EAU
- ✓ du budget du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ du budget pour « l'aménagement du Parc du Château »

**A Approuvé** à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 établi par le Receveur Municipal

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ de la REGIE COMMUNALE DES TRANSPORTS
- ✓ du service de l'EAU
- ✓ du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ pour « l'aménagement du Parc du Château »

**A Décidé** à l'unanimité le maintien des taux des 4 taxes communales 2017 pour l'année 2018 à savoir :

✓	Taxe d'habitation	17,01 %
✓	Taxe / Foncier bâti	22,27 %
✓	Taxe / Foncier non bâti	55,15%
✓	Cotisation Foncière Entreprises	23,07%

**A fixé** la taxe communale de la redevance assainissement

**A Adopté** à l'unanimité le Budget Primitif 2018

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ de la REGIE DES TRANSPORTS
- ✓ du service de l'EAU
- ✓ du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ pour «l'aménagement du Parc du Château »

**A Accordé** à l'unanimité (8 Présidents d'associations ne participant pas au vote) les subventions communales 2018.

**A Accordé** à l'unanimité une subvention exceptionnelle à l'association Huntington.

**A Adopté** à l'unanimité le tableau des effectifs du Personnel Territorial arrêté au 01/01/2018.

**A Autorisé** à l'unanimité (Le Président du football club ne participant pas au vote) le Maire à passer une convention pour l'animation et la promotion de la ville avec le « FOOTBALL Club de Charvieu-Chavagneux » au titre de l'année 2018.

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à passer une convention pour l'animation et la promotion de la ville avec « Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme » au titre de l'année 2018.

**A Décidé** à l'unanimité d'élargir la Régie des Recettes dédiée aux petits objets aux casquettes arborant le logo de la Ville.

**A Autorisé** le Maire à établir un bail précaire avec la Société FG MECA.

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de passage de lignes électriques en réseau aérien et souterrain sur des parcelles communales.

**A Décidé** à l'unanimité (1 abstention) de prendre acte du retrait des délégations à un adjoint et libérer ce poste pour pouvoir élire un autre adjoint.

**A Adopté** le principe de pérennisation du chemin de pied de coteau à Chavagneux entraînant le déclenchement d'une procédure de préemption.

**S'est Prononcé** à l'unanimité sur l'acquisition de parcelles agricoles permettant un cheminement piétonnier reliant le chemin de Pinéa, le chemin du château d'eau et le chemin dit du « parking des Chasseurs » et Autorisé le maire à signer tout acte à intervenir.

**A Autorisé** le Maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre de l'acquisition de parcelles appartenant aux conjoints CONESA/MOUSTACAKIS.

**A ELU** au scrutin secret (21 voix Pour, 6 abstentions) un nouvel adjoint à l'urbanisme F. CERVERA en remplacement de P. GAUTHIER.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 12 Avril 2018



Le Maire,

  
Gérard DEZEMPTÉ,  
Conseiller Départemental de l'Isère